

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DAE 46 Subvention (2 000 000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (1er) contribuant à la mise en œuvre d'un Plan de relance du tourisme.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le Code du Tourisme ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour sa contribution à la mise en œuvre d'un Plan de relance du tourisme et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

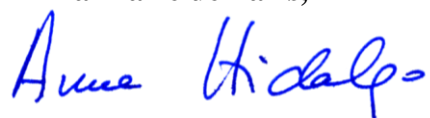
Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Article 2 : Une subvention de 2 000 000 euros est attribuée à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, domiciliée 25, rue des Pyramides Paris 1er (SIMPA n° 21124 / 2017_05026) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 95, ligne VF 55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO